



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Procès-Verbal de séance du  
Conseil Municipal du 31 mai 2024

**Points délibérés au cours de cette séance**

- 2024-01 Désignation du/de la secrétaire de séance
- 2024-02 Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2024
- 2024-03 Travaux
- 2024-04 Informatisation de la bibliothèque
- 2024-05 RH : Suppression de poste – **Point reporté**
- 2024-06 Vidéosurveillance
- 2024-07 **Point ajouté** : remboursement du compte à terme
- 2024-08 RIFSEEP
- 2024-09 Vente du RAPPE
- 2024-10 Cadeau de départ à la retraite pour la secrétaire de mairie
- 2024-11 Délégations du Maire
- 2024-12 Rapport des commissions
- 2024-13 Divers

**Membres du Conseil Municipal présents :**

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, 1<sup>ère</sup> adjoint

Mme Myriam VIX, 2<sup>ème</sup> adjointe

Mme Céline PINTO, Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ,  
M. Richard ROBERT, Mme Perrine LUDWIG (a rejoint la séance à 19h55),

Mme Michèle PARISOT-MULLER, M. Stéphane POUVIL, M. Patrick  
BLANCHONG

Absents : Mme Sonia FROHN donne procuration à M. Alfred INGWEILER, M.  
Nicolas STEPHAN donne procuration à M. François SCHNELL.

Le Maire précise que la séance sera enregistrée.

Il demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **remboursement du compte à terme.**

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal donnent l'accord pour l'ajout de ce point.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Puis il remercie les bénévoles et les conseillers municipaux qui ont participé à :  
- la mise en place des décorations « Jeux Olympiques »,  
- la Journée Citoyenne,

Charles FROHN, Fabrice SCHELLENBERGER, Bruno MEYER et Richard ROBERT pour la peinture des poteaux extérieurs de la salle festive.

La date de la prochaine séance du CM n'a pas été fixée.

**2024.05.01 - Désignation du secrétaire de séance**

M. François SCHNELL est désigné secrétaire de séance.

**2024.05.02 – Approbation du procès-verbal du 12 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

**2024.05.03 – Travaux**

**a) Parking salle festive**

M. le Maire informe que la subvention exceptionnelle du produit des amendes de police évoquée lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024 ne pourra pas être demandée pour les travaux de parking prévus à la salle festive. En effet, après s'être rendu sur place avec un représentant de la CEA, il lui a été confirmé que les travaux prévus ne sont pas éligibles.

A partir de ce constat, M. le Maire propose d'utiliser la subvention encore possible à la CEA dans le cadre du fonds communal soit **19 395 €**, pour les travaux de rénovation du parking de la salle festive.

Il résume les travaux prévus (drainage, bordures, création de 7 à 8 places de parking supplémentaires, enrobés) et leurs coûts. M. François SCHNELL -1<sup>er</sup> adjoint- en précise les détails.

Puis M. le Maire présente le plan de financement pour cette opération :

	DEPENSES	RECETTES
ESTIMATION du COUT des TRAVAUX	59 945,00 €	
pour mémoire : subventions perçues pour 2 dossiers : <b>80 605 €</b>		
CeA FONDS COMMUNAL (100 000 € - 80 605 €)		<b>19 395,00 €</b>
Fonds Propres		40 550,00 €
TOTAUX	59 945,00 €	59 945,00 €



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. le Maire demande l'accord pour faire réaliser ces travaux, l'approbation du plan de financement et l'autorisation pour déposer un dossier de subvention dans ce sens à la CEA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord à M. le Maire pour faire réaliser les travaux décrits ci-dessus.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la CEA.
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

**b) Rénovation – Sécurisation de la rue St-Michel**

Vu la modification du financement de l'aménagement du parking, M. le Maire explique qu'il faut revoir le financement de la rénovation-sécurisation de la rue St-Michel.

Il indique avoir eu un entretien formalisé avec M. le Sous-Préfet pour évoquer la possibilité de financer le projet dans le cadre de la DETR, la voirie ayant été éligible en 2024 et aussi pour lui rappeler la pénalisation financière de la commune suite à deux rejets de demande de subvention pour la rénovation-extension des vestiaires.

M. le Sous-Préfet lui conseille de déposer un dossier « DETR » pour l'exercice 2025, cela dès le 01 AOÛT 2024.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation de la rénovation-sécurisation de la rue St-Michel, pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR et pour le plan de financement ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
ESTIMATION du COUT des TRAVAUX	72 345,00 €	
DETR (30 %)		<b>21 703,50 €</b>
Fonds Propres		50 641,50 €
TOTAUX	72 345,00 €	72 345,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord à M. le Maire pour faire réaliser les travaux de rénovation-sécurisation de la rue St-Michel.
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention « DETR ».
- Approuve le plan de financement présenté.
- Dit que les crédits sont prévus au budget.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. BALTZLI demande si les travaux de rénovation des vestiaires du FCE sont terminés et s'il y aura une inauguration.

M. le Maire répond que les Décomptes Généraux et Définitifs des entreprises sont attendus et qu'une réception de chantier provisoire a eu lieu.

Concernant l'inauguration, il faudra attendre que les derniers petits travaux soient effectués.

#### **2024.05.04 – Informatisation de la bibliothèque**

M. le Maire signale qu'après comparaison et visite de la bibliothèque de Dossenheim sur Zinsel, les bénévoles ont retenu la proposition de la société MICROBIP.

L'hébergement se fera sur une plateforme et la formation sur place. La mise en place nécessitera l'achat d'un ordinateur portable.

M. le Maire propose de faire appel à la CEA pour une aide financière dans le **cadre du Fonds de Solidarité Territoriale** et propose le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Achat ordinateur	700,00 €	
LOGICIEL	4 000,00 €	
CEA 50 %		2 350,00 €
Fonds Propres		2 350,00 €
TOTAUX	4 700,00 €	4 700,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'informatisation de la bibliothèque,
- D'accepter le plan de financement proposé.

Et autorise M. le Maire à faire la demande de subvention à la CEA et de signer tout document utile pour cette opération.

#### **2024.05.05 – RH : suppression de poste (point reporté) :**

Ce point sera présenté lors d'une séance postérieure au 01/07/2024, date effective de départ à la retraite de la secrétaire de mairie, Mme Betty CLAUSS, suite à l'avis du Centre de Gestion.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**2024.05.06 – Vidéosurveillance :**

M. le Maire expose les sites qu'il souhaitait faire surveiller et rappelle que la Région Grand Est finance ce type de projet à hauteur de 50 %.

Il rappelle les délibérations du 13 mai 2022 et du 30 septembre 2022 où le sujet a été traité avec une hésitation de quelques conseillers.

Il présente les deux devis reçus pour la couverture du secteur de la salle festive et des vestiaires du FCE (PG TECH et Electricité MEYER) et en fait la comparaison.

Un long débat s'en est suivi non seulement sur les deux projets présentés, mais sur l'opportunité de mettre en place une vidéosurveillance.

De ce débat en est sorti de renoncer au projet de vidéosurveillance et d'étudier la possibilité de s'en tenir à un dispositif anti-effraction déjà en place à la salle festive.

**2024.05.07 – Point ajouté : remboursement du compte à terme**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 10 juillet 2023 ils l'avaient autorisé à ouvrir un compte à terme sans préciser que cette autorisation était aussi valable pour la clôture du compte.

Une délibération dans ce sens est donc nécessaire, et par conséquent M. le Maire demande l'autorisation de clôturer le compte à terme ouvert par délibération du 10 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à clôturer le compte à terme quand il le jugera nécessaire.

**2024.05.08 – RIFSEEP**

M. le Maire rappelle que le RIFSEEP a été mis en place par délibération du 12/04/2024.

Par cette délibération, il a été acté que Mme READY Tania, secrétaire de mairie, puisse bénéficier de l'IFSE d'un montant de 189 € à compter de sa mutation à Ernolsheim-lès-Saverne le 15/03/2024.

Or, le bénéfice de cette décision ne peut pas être rétroactif. Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Il y a donc lieu d'autoriser le versement à Mme Tania READY, secrétaire de mairie, de l'IFSE d'un montant mensuel de **189 € à compter du 01 juin 2024.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce versement.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

Puis il explique que l'Indemnité de Difficulté Administrative (IDA) perçue par les agents avant la mise en place du RIFSEEP ne peut plus être versée en tant que telle après la mise en place du RIFSEEP, mais elle peut être intégrée dans l'IFSE.

Il propose le versement d'une IFSE d'un montant de 2,29 € aux agents suivants :

Mme READY Tania, Mme Betty CLAUSS, Mme Angélique CALLEGHER et M. Yannick LANG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'IFSE individuelle pour les agents comme suit et ceci **à compter du 01/06/2024** :

Mme READY Tania : 189 € + 2,29 € = 191,29 €

Mme CALLEGHER, Mme CLAUSS, M. YANNICK LANG : 2,29 €

### **2024.05.09 – Vente du RAPPE**

M. le Maire rappelle que par délibération du 15/09/2023 le Conseil Municipal l'avait autorisé à reprendre des démarches pour la vente du bien dit du « Rappè ».

Le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente au minimum de 90 000 euros.

M. le Maire a de nouveau fait appel à l'agence IAD (M RICKERT) pour cette vente.

La situation économique ayant changé (hausse des intérêts, crise dite « du logement »), l'agence avait alors attiré son attention sur la difficulté pour vendre le bien à hauteur de 90 000 €.

L'agence a trouvé un acquéreur qui proposait 77 000 euros « prix net vendeur ».

Après négociation avec M. le Maire le prix net vendeur a été revu à 80 000 euros.

M. le Maire propose l'offre de M. Franck DOSSMANN domicilié à Dettwiller 67490 au 19 rue du Château, d'un montant de 88 000 € dont 80 000 € nets vendeur et 8 000 euros pour frais d'agence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Annule les dispositions de la délibération du 15/09/2023 fixant le montant minimum de la vente du bien dit du Rappè à 90 000 €,
- Accepte l'offre de M. Franck DOSSMANN d'un montant de 88 000 €, dont 80 000 € nets vendeur et 8 000 euros pour frais d'agence, pour les biens suivants :



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Section 4 n° 111, lieudit « Rue Principale » avec 1,83 ares,
- Section 4 n° 533/117, lieudit « 24 Rue Principale » avec 1,89 ares,
- Section 4 n° 537/118, lieudit « Village Bas » avec 0,32 ares,
- et la moitié indivise des lots de volume n° 1 et 3 dépendant de l'ensemble immobilier cadastré section 4 n° 534/117, lieudit « 23 Rue Principale » avec 0,69 ares.

#### **2024.05.10 – Cadeau de départ à la retraite pour la secrétaire de mairie**

M. le Maire propose aux conseillers d'offrir à Mme Betty CLAUSS un repas pour deux personnes au restaurant « L'auberge de l'III » à l'occasion de son départ en retraite.

Le prix de ce repas est de 782 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le montant de ce cadeau de départ à la retraite.

#### **2024.05.11 – Délégations du Maire**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- **Salle festive :**
  - avis favorable du SDIS : obtenu le 18/04/2024
  - visites : 6 visites ont eu lieu
  - nettoyage des vitres : réalisé courant avril
- **Gestion financière :**

Le CDL a présenté la situation financière de la commune. Les documents ont été envoyés à chaque conseiller.
- **Extension/rénovation des vestiaires du FCE :**

Le chantier se termine. La réception provisoire a eu lieu. Difficultés pour rentrer les subventions.
- **Réunion sur la contribution du SDIS :**

Forte augmentation constatée et contestée par la CCPS qui a envoyé un courrier au SDIS pour en connaître les raisons.
- **Réunion Région Grand Est pour le transport méridien :**

La Région ne financera plus que le trajet du matin et du soir, le trajet méridien sera à la charge de la commune si elle maintient ce transport. La mise en œuvre a été repoussée d'un an (2025).  
Le coût pour le RPI ST-MICHEL dépasse les 7 000 €.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

- **Projet ZAN :**  
Visite de M. Frédéric TERRIEN, Directeur du Pays de Saverne.  
Le projet Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévoit que 28 communes devront se partager 11 hectares pour se développer alors que le Sénat et le Parlement ont acté un droit à un hectare minimum pour chaque commune.
- **Mariages :**  
Deux mariages ont été célébrés.
- **Anniversaires :**  
Les élus se sont rendus chez Mme Jeanne SCHELLENBERGER (91 ans) et chez Mme Marie-Louise RUBERT (85 ans).
- **Assemblée Générale :**  
M. le Maire a assisté à l'AG de l'UNIAT le 30/05/2024.
- **DNA :**  
M. le Maire a eu un entretien avec M. Baron GUENELE, directeur de l'agence des DNA de Saverne, à propos de la nouvelle charte et de sa décision de ne plus fournir des articles pour le journal.

#### **2024.05.12 – Rapport des commissions**

- Mme Myriam VIX informe les conseillers des points ci-dessous :
  - o Remerciements aux personnes présentes pendant les plantations.
  - o Il reste à mettre la décoration « JO » complémentaire en place (fanions, drapeaux, guirlandes...).

Mme Michèle PARISOT-MULLER précise que Mme VIX a fait un gros travail en habillant les mannequins pour les JO.

- o Messti : thème du défilé à définir.
- o AZAE a annoncé la démission de l'agent d'entretien habituel.
- o Prochain BIC : réunion du comité de rédaction à prévoir.

#### **2024.05.13 – Divers**

Mme Michèle PARISOT-MULLER fait part des points suivants :

- suite à la suggestion de M le Maire qui consiste à faire pavoiser toutes les maisons en 2025 à l'occasion de l'anniversaire de la LIBERATION, elle demande où les administrés pourraient mettre des drapeaux. M le Maire donne des explications sur son idée et confirme que les drapeaux seraient fournis par la commune. Le sujet sera abordé en temps utile dans le BIC.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- difficulté de stationnement lorsqu'il y a un mariage et un match de football en même temps. M. le Maire lui répond que le projet « Rénovation du Parking » apportera des solutions (agrandissement + marquage + conseil de stationnement en épis). La possibilité de mettre en place un panneau « parking réservé » lors d'un mariage a aussi été évoquée.
- écoulement d'eau dans la rue du presbytère pavée récemment : M. François SCHNELL précise que c'est en cours de traitement.
- elle est étonnée de la mise en place de trois plants de daturas au lavoir car ce sont des plantes toxiques. M le Maire lui indique la provenance des plantes.

La séance a été close à 22h00.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Le secrétaire de séance : M. François SCHNELL

Le Maire  
Alfred INGWEILER

Céline PINTO  
Conseillère Municipale

François SCHNELL  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Muriel ARON  
Conseillère Municipale

Myriam VIX  
2<sup>ème</sup> adjointe au Maire

Benjamin BALTZLI  
Conseiller Municipal

Jacky KUNTZ  
Conseiller Municipal

Richard ROBERT  
Conseiller Municipal

Sonia FROHN  
Conseillère Municipale  
**Absente**  
**Donne procuration à**  
**M. Alfred INGWEILER**

Perrine LUDWIG  
Conseillère Municipale

Michèle PARISOT-MULLER  
Conseillère Municipale

Stéphane POUVIL  
Conseiller Municipal

Nicolas STEPHAN  
Conseiller Municipal  
**Absent**  
**Donne procuration à**  
**M. François SCHNELL**

Patrick BLANCHONG  
Conseiller Municipal